

FICHE D'ECART

Fiche n°1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : PROVENCE IQF

Site inspecté : Avignon

Date de l'inspection : 04/02/2016

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

LES 3 FORAGES POMPIERS SONT INEXPLOITABLES (ENVASES).

Écart aux dispositions de : L'article 7.2.5. de l'AP du 06/01/2014
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

2 impasse Charles Lhérier - 84000 AVIGNON
Tel. : 33 0 4 76 83 53 77 - Fax : 33 0 4 76 88 20 15
R.C. AVIGNON 2012227
S.I.L. 53982241100010

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Une étude est en cours de réalisation pour planifier en urgence le desenvasement des 3 forages pompier.

Réalisation du premier forage le 5/07/16.
Fin de réalisation sur semaine 30.

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

1) faire un essai de bon fonctionnement après désenvasement, sous 3 mois.

2) fixer une périodicité de vérification de bon fonctionnement des puits.

L'inspection le : 30/06/2016 DJ

Transmettre à l'Inspection sous 3 mois.

Fiche soldée le : 17/06/2014 DB

Les périodicités de bon fonctionnement et la périodicité retenue.

désenvasement et essai de bon fonctionnement réalisés en 2016/2017.

DREAL